

## LE PROCES PREYNAT AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON

A l'occasion du procès de Bernard Preynat qui s'ouvre cette semaine au tribunal correctionnel de Lyon, les Scouts et Guides de France rappellent que toutes leurs pensées et leur soutien vont aux victimes et à leurs familles.

Ils rappellent également que le groupe géré par Bernard Preynat - qui n'avait de "scout" que le nom - était totalement autonome, n'était affilié à aucune fédération reconnue, n'était pas reconnu par l'Etat et n'avait en aucune manière de lien avec notre association et les autres qui composent la fédération du Scoutisme Français. Ce type de situation rend impossible tout accompagnement pédagogique et tout contrôle.

Depuis longtemps, notre association, comme beaucoup d'autres structures d'accueil de mineurs, s'investit pour assurer l'épanouissement, la sécurité physique et psychologique des jeunes. C'est dans cet esprit que nous formons les bénévoles à accueillir les mots des enfants, que nous diffusons des outils ludiques pour libérer la parole des jeunes victimes, que la formation de nos éducateurs propose un module sur la bientraitance. Cette vigilance et cette formation font de nous un partenaire actif de la protection de l'enfance. Ils nous permettent notamment de repérer et signaler les cas de maltraitance dans le cadre familial, scolaire ou associatif dont peuvent souffrir les enfants qui nous sont confiés.

Association confessionnelle, nos éducateurs et les jeunes que les familles nous confient, sont accompagnés par de nombreux aumôniers. Nous voulons dire à chacun d'eux nos remerciements. Nous mesurons notre chance de compter sur leur engagement et partageons leur douleur face aux amalgames.

+ Pour télécharger "[le dire, c'est l'interdire](#)", notre charte de la bientraitance

+ Pour consulter [notre politique de protection de l'enfance](#)